

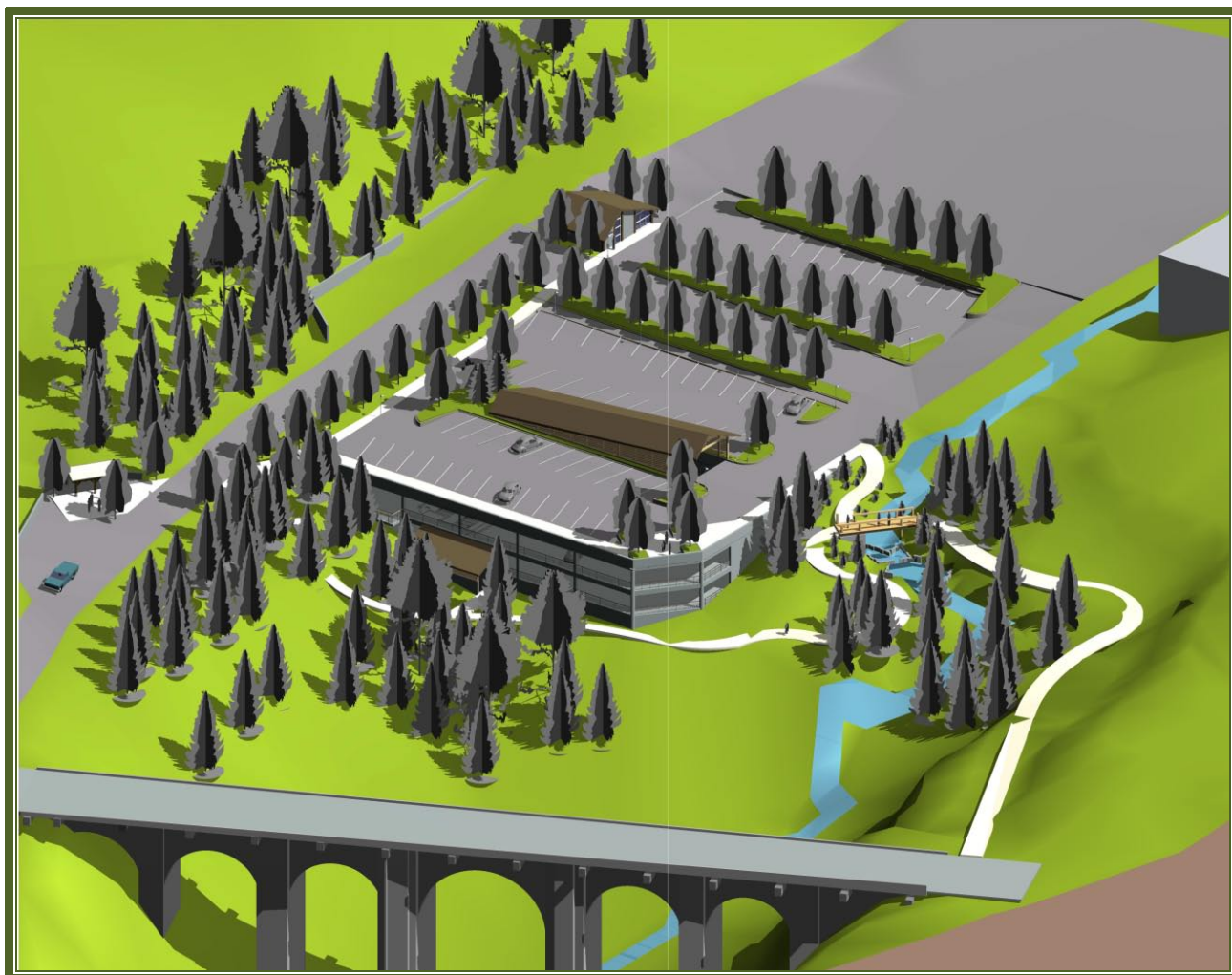


MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL n° 2011 / 08

CHESIERES - VILLARS – Crédit d'étude complémentaire pour
la réalisation d'un parking sur la place du Rendez Vous



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

En 2006, le Conseil communal avait accordé un crédit de Fr. 225'000.- à la Municipalité pour entreprendre les études d'un parking sur la place du Rendez-vous.

Entre-temps, l'idée d'enterrer ce parking a fait son chemin et un projet de remettre à ciel ouvert la rivière "La Petite Gryonne" est venu s'y greffer.

La Municipalité a confié, en novembre 2007 à un groupe de mandataires, l'étude de faisabilité d'un parking enterré et d'un projet d'une revitalisation de la Petite Gryonne. Les implantations des ouvrages ne devaient pas diminuer la surface plane actuelle qui est utilisée pour différentes manifestations.

En date du 2 octobre 2009, la Municipalité vous avait informé qu'elle désirait utiliser ce montant à disposition pour étudier ce nouveau projet.

En date du 17 mars 2011, il ne restait plus que Fr. 35'831.10 de disponible sur ce montant alloué, alors que Fr. 150'000 sont nécessaires pour mener à bien les études jusqu'à l'enquête publique.

Le premier concept considérait la création de places de stationnement uniquement non couvertes et une remise à ciel ouvert du cours d'eau sur un secteur compris le long du vallon entre la route des Layeux et le chemin des Râpes. Il était prévu également une décharge de matériaux terreux sur le même tronçon. Malgré quelques atouts intéressants, cette variante solutionnait de manière très peu satisfaisante les aires de stationnement. On a pu relever les faiblesses suivantes :

- Nombre de places de stationnement créées insuffisant par rapport au cahier des charges.
- Exploitation du parking peu optimale en fonction des dénivelés des plateformes.
- Bascule à neige condamnée.
- Coûts unitaires élevés pour des places extérieures.
- Délai de mise en service du parking sur plusieurs années puisque l'aménagement des zones de parking ne pouvait intervenir uniquement lorsque l'intégralité des terres (env. 120'000 m³) aurait été acheminée sur le site.

Afin d'éliminer les points bloquants définis précédemment, une nouvelle variante a été étudiée considérant un parking souterrain d'une capacité de 400 places.

Le nouveau projet ainsi défini a été présenté à la Commission de coordination Interdépartementale pour la Protection de l'Environnement (CIPE) en décembre 2009. Malgré l'accueil très favorable des différents services consultés, on relève clairement que certaines caractéristiques du projet vont vraisemblablement conduire à des difficultés de procédures jusqu'à craindre, in fine, de ne pas obtenir l'autorisation de construire ou, tout au moins, de rallonger sensiblement la période de procédure. Il s'agit notamment des réserves suivantes :

- Forêts : très fort impact sur l'aire forestière par des défrichements conséquents.
- Nature et inspection de la pêche : mise sous voûtage d'un tronçon naturel de la Petite Gryonne.

Considérant les griefs formulés, il a été décidé de renoncer à la réalisation d'une décharge, de limiter la surface de défrichement en « remontant » le parking et de ne pas modifier le lit naturel de la rivière situé en aval du pont.

Une troisième phase d'études a été menée tenant compte de ces modifications importantes. Cette réflexion a permis d'identifier les contraintes techniques, économiques et environnementales du nouveau projet et a vérifié la pertinence de cette nouvelle solution.

L'étude de faisabilité menée par le groupement de mandataires conclut sur un projet de revitalisation de la Petite Gryonne apportant de nombreux avantages, notamment, la solution préconisée met en valeur le site du point de vue de l'aménagement paysagé en réservant une riche arborisation, des cheminements piétonniers en site propre et la création d'un nouveau cours d'eau, tout en répondant efficacement aux problèmes de stationnement dans la station en créant 565 places de parking.

Le projet actuel a été soumis à une consultation préalable en novembre 2010 dans les différents services de l'Etat (SDT Service du développement territorial – AR aménagement des régions et HZB hors zone à bâtir - SFFN Service des forêts, de la faune et de la nature – CCFN Centre de conservation de la faune et de la nature et COFO Conservation des forêts – SM Service de la mobilité – SESA Service des eaux, sols et assainissement – EH division économie hydraulique. Les prises de positions des intervenants ont été consignées dans un procès-verbal du 2 février 2011 qui confirme l'utilité publique du projet.

Sur la base des résultats favorables des études de faisabilité et sur les avis positifs des services de l'Etat, il vous est proposé de confier la poursuite du projet au groupement de mandataires.

2. DESCRIPTIF

Etablissement de toutes les prestations nécessaires à la demande d'autorisation de construire pour toutes les parties d'ouvrages (parking – cours d'eau – défrichage – rapport d'impact) comprenant notamment :

- Elaboration du projet de l'ouvrage et établissement à l'échelle prescrite des plans nécessaires à la demande d'autorisation de construire.
- Démarches auprès des services de l'Etat.
- Adjonction au projet de l'ouvrage de compléments prescrits par les pouvoirs publics et établissement des documents et plans nécessaires à la demande d'autorisation de construire.
- Pourparlers avec les pouvoirs publics, adaptations éventuelles suite à leurs exigences.
- Coordination des demandes d'autorisation à élaborer par les professionnels spécialisés.
- Présentation de la demande d'autorisation de construire.

3. PLANNING

Le projet sera déposé à l'enquête publique à la fin novembre 2011.

4. COUT DES ETUDES

Le coût des études, établi sur la base de devis du bureau d'ingénieurs, se présente de la manière suivante :

Géomètre	Fr.	5'000.-
Etudes géotechniques	Fr.	5'000.-
Etudes environnementales	Fr.	25'000.-
Etudes hydrauliques	Fr.	25'000.-
Etudes architecturales	Fr.	80'000.-
Divers et imprévus, ~10 %	Fr.	10'000.-
Total HT	Fr.	150'000.-
TVA 8 %	Fr.	12'000.-
Coût total des études	Fr.	162'000.-

5. CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 17 juin 2011,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2011/08,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les études nécessaires concernant la réalisation d'un parking sur la place du Rendez Vous pour un montant de **Fr. 162'000.-**.
2. de lui **ACCORDER** à cet effet le financement par la trésorerie courante pour le montant de **Fr. 162'000.-**.
3. d'**AMORTIR** cet investissement entièrement dès la fin des études, par un prélèvement à la réserve n° 9282.4309 "parkings et circulations", au travers du compte 430.3320 (routes).

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 mai 2011.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J.-L. Chollet



Le Secrétaire :

Ph. Amevet

Délégués municipaux : MM. J.-L. Chollet, J.-Ch. Lack et J.-F. Dupertuis

Ollon, le 16 mai 2011 / JLC / mpa